

Garantie limitée

Version: 1.5

Date de publication: novembre 2019

Les garanties limitées de Bang & Olufsen en cours de validité vous sont proposées par le groupe Bang & Olufsen (Bang & Olufsen Group, ci-après dénommé « Bang & Olufsen » ou incluant les termes « nous », « notre », « nos »), composé de la société Bang & Olufsen A/S, sise Bang og Olufsen Allé 1, DK-7600 Struer, Danemark, no d'entreprise 41257911, et de ses filiales, telles que définies dans le [Rapport annuel consolidé du groupe](#).

La garantie de Bang & Olufsen dépend du Produit visé par celle-ci, ainsi que de la date d'achat de ce dernier. Le texte qui suit vous permettra de consulter la garantie limitée applicable à votre Produit et de la télécharger si nécessaire.

Achat effectué avant le mois de novembre 2019

Pour les Produits Beoplay V1 et Beoplay A9, cliquez [ici](#)

Pour les Produits des gammes Beoplay (sauf Beoplay V1 et Beoplay A9) et Beolit, les écouteurs, les casques et la gamme Earset, cliquez [ici](#)

Pour tous les autres Produits Bang & Olufsen, cliquez [ici](#)

Achat effectué pendant ou après le mois de novembre 2019

Pour les Produits Beoplay V1 et Beoplay A9, cliquez [ici](#)

Pour les Produits des gammes Beoplay (sauf Beoplay V1, Beoplay A9, Beoplay H95, Beoplay HX, Beoplay Portal, Beoplay EX et Beolit 20) et Beolit, les écouteurs, les casques et la gamme Earset, cliquez [ici](#)

Pour Beoplay EX, cliquez [ici](#)

Pour tous les autres Produits Bang & Olufsen, cliquez [ici](#)

Toujours là pour vous

Pour toute question relative aux différentes garanties, n'hésitez pas à appeler notre [service client](#).